Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1967)

Heft: 71

Artikel: Quand M. Reverdin fait l'enfant

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1029145

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Contre la dictature militaire en Grèce

Il est rare que dans « Domaine public » nous abordions des sujets internationaux. Non que les événements ne nous touchent pas; ils sont nôtres aussi; nous en mesurons les retombées, comme on mesure au Jungfraujoch la radioactivité d'une bombe nucléaire qui explose dans le Pacifique. Nous savons aussi que l'internationalisation de la vie politique a créé un phénomène nouveau : l'opinion mondiale. Ainsi pour chacun, la parole et le silence peuvent être tour à tour complicité ou protestation.

Mais quand nous nous limitons à la politique suisse, le plus souvent, c'est par une sorte de pudeur. Il faut s'occuper d'abord des problèmes qui sont territorialement nôtres; et la pudeur veut que l'on tente d'ébrécher les murailles indigènes, avant d'espérer, sans même disposer de paroles à long rayon d'action, renverser celles de Chine. Pudeur n'est pas indifférence.

Mais les événements de Grèce sont trop graves. Pas de silence possible.

Cet éditorial, précisons-le, nous l'écrivons dimanche soir, 23 avril; les renseignements sont encore rares, mais assez précis pour être écœurants. Comment la situation évoluera-t-elle dans la semaine qui vient ? Vraisemblablement, quand vous lirez ces lignes, le communiqué du Q.G. annoncera que l'ordre règne à

On pourrait faire des phrases sur la Grèce; on les apprend à l'école. Platon, Démosthène, le miracle grec, « notre » civilisation gréco-latine. Ou encore c'est par solidarité avec la Grèce luttant pour l'indépendance que s'est reconnue l'Europe libérale de

La Grèce, c'est notre passé, c'est notre voisine. Elle est en nous, à nos frontières.

L'armée y prend le pouvoir. Les militaires qui prétendent avoir pour mission première la lutte contre la subversion sont dans l'histoire contemporaine les spécialistes de la subversion. Mais comme ils s'imaginent incarner l'ordre, leurs coups d'Etat sont toujours des restaurations de leur légitimité et de leur ordre.

Ils ont jugulé un peuple en avrêtant à l'aube mille personnes. Ils sont des techniciens de la prise du pouvoir. L'époque favorise aussi ces spécialistes-là. Le coup s'est fait proprement. L'ordre régnait quand la Grèce s'est réveillée, c'est-à-dire que les liquidations ont pu commencer dans l'ombre.

Ce coup d'Etat éclate en période de coexistence pacifique, quand les Etats communistes des Balkans se libéralisent, quand le parti communiste grec est numériquement faible (comme il l'était en Espagne avant 1936). Aucune justification au putsch donc, même au nom de l'anticommunisme le plus éculé. Mais on connaît les caractéristiques de la haute bourgeoisie grecque; de type semi-colonial, vivant dans un luxe occidento-oriental, mais se gardant d'investir pleinement ses richesses dans l'économie nationale. Elle a des privilèges à défendre.

Ce coup d'Etat nous concerne.

En Amérique latine (on sait pourtant qu'un coup d'Etat militaire n'y étonne pas), les Etats démocra-tiques rompent leurs relations avec les gouvernements imposés par les baïonnettes.

Et en Europe ? Le coup militaire grec va-t-il glisser au fait divers ? Allons-nous nous contenter de ce que le gouvernement d'Athènes puisse rassurer les touristes, dont les précieuses vacances ne seront pas compromises? Trente ans après, Franco aurait-il raison? Lui qui est une survivance des dictatures d'avant-guerre, deviendrait-il un précurseur?

D'ailleurs l'impunité du coup encouragera d'autres militaires, qui croient tout aussi légitimement incarner l'ordre, à saisir d'autres occasions nationales. Après Athènes, quel pays de « notre » civilisation : Paris ? Rome ?

L'Europe se crée. Elle ne peut pas grandir dans le mépris de ce qui doit être sa raison d'être. La Grèce est associée au Marché Commun. Elle est en nous, notre voisine.

Toute protestation contre le franquisme contemporain est utile et nécessaire. C'est à l'Europe de dire « non » au militarisme d'Athènes. Et la Suisse est en Europe

P.S. — Dans notre dernier numéro, nous disions que les communistes avaient à réhabiliter le Trotski de 1917 et non pas ce qu'est devenu le trotskisme. Cette phrase signifiait, on l'a compris, mais mieux vaut préciser, qu'ils pouvaient respecter le rôle historique de Trotski, sans avoir à modifier leur₊attitude à l'égard du mouvement trotskiste; mais elle n'impliquait de notre part aucun jugement dépréciatif sur l'action trotskiste contemporaine.

Bi-mensuel romand Nº 71 27 avril 1967 Quatrième année

Rédacteur responsable : André Gavillet Le numéro: 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros : Pour la Suisse : 12 francs Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes Administration, rédaction : Lausanne, Case Chauderon 142 Chèque postal 10 - 155 27 Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

Ruth Dreifuss Henri Galland André Gavillet Jean-Jacques Leu Jacques Morier-Genoud Marx Lévy Christian Ogay C.-F. Pochon

Le Nº 72 sortira de presse le jeudi 11 mai 1967

Quand M. Reverdin fait l'enfant

Parlementaire indépendant des groupes de pression, libéral qui prône la planification, non pas des dépenses fédérales, mais de l'économie dans son ensemble (hérésie pour un homme qui appartient à un parti de droite, mais que lui pardonnent les réalistes, parce que l'homme est aimable et que ses propos, d'ailleurs inoffensifs à leurs veux, s'expliquent, circonstance atténuante, par sa qualité de Romand et d'intellectuel), universitaire, politicien nourri aux mamelles humanistes de l'hellénisme, journaliste influent, qui aurait pu être diplomate, dit-on, s'il avait accepté, ébruitait-on, l'ambassade de Paris, M. Olivier Reverdin est un homme dont on a plaisir à être le concitoyen.

Dans le cadre des cérémonies, dont l'Institut suisse de Rome était le prétexte, M. Reverdin a prononcé devant les membres de la « Société italienne pour les organisations internationales » un exposé sur la structure de l'Etat suisse et l'intégration européenne. D'après les correspondants de la presse suisse, il tenta d'expliquer les réticences de la Suisse devant la construction de l'Europe. Le fédéralisme suisse, dit-il, cet équilibre entre la souveraineté de l'Etat central et celle des Cantons, serait menacé par une Europe autoritaire et unitaire.

Nous ne discuterons pas cette thèse d'ailleurs traditionnelle. Trois lignes dans la grande presse ne permettent pas de déceler l'originalité d'une pensée. Mais l'exposé de M. Reverdin fut suivi d'une discus-

sion largement utilisée. Elle se déroulait, ce qui donnait un sérieux officieux aux propos échangés, en présence d'un conseiller fédéral émérite (M. Wahlen, qui dirigea notre politique étrangère et fit en 1962, au nom de la Suisse, une première démarche, un début de commencement d'ouverture de négociation à Bruxelles) et d'un conseiller fédéral en fonction, M. Tschudi.

Un auditeur demanda pourquoi la Suisse ne tentait pas de se rapprocher du Marché Commun.

M. Reverdin eut cette réponse, et les journalistes ne semblent pas avoir déformé sa pensée :

« Notre pays avait fait acte de candidature à l'association avec les Six, mais le Marché commun. paralysé par ses difficultés intestines, n'a pas encore trouvé le temps de donner une réponse ».

Il vaut la peine de s'arrêter à cet argument. Car ce n'est pas simplement pirouette habile dans une discussion d'un soir, mais une thèse officielle, entendue à serinée reprise : les autres seraient des pas polis, ils ne répondent pas.

En fait, la Suisse, dans le sillage de l'Angleterre, amorça un rapprochement (décembre 1961, automne 1962). Quand de Gaulle dit non à l'Angleterre en janvier 1963, ce qui rendait caduque toute démarche suisse, ce fut, dans toute la Suisse officielle, un soulagement dont le ouf fut entendu loin à la ronde au-

(Suite en page 4)

Dans la presse à faible tirage

Chez les syndicats

C'est avec le sourire que nous avons lu dans le journal des fonctionnaires des P.T.T. et des Douanes la note suivante :

« Sous la souriante présidence de notre ami Jean Möri, les rédacteurs des périodiques de langue française se sont réunis à Lausanne, autour d'un pot de blanc comme il convient, et ont décidé de publier désormais chaque mois une page commune... Nous espéròns que les lecteurs s'en accommoderont et qu'ils feront bon accueil à cet essai romand de coordination syndicale ».

Certainement que les lecteurs s'en accommoderont de cette page mensuelle, et même qu'ils applaudiront si cet essai est un premier pas. En effet, le but n'est pas seulement d'économiser des frais inutiles (le même texte étant aujourd'hui recomposé dans plusieurs imprimeries), mais surtout de permettre la création d'une équipe rédactionnelle professionnelle de qualité, animant un grand hebdomadaire dont le mouvement syndical a besoin; les Coopératives et Migros pourraient-elles se passer aujourd'hui de leur périodique ?

Après les élections zuricoises et le succès des indépendants l'on s'est peut-être interrogé même en Suisse allemande sur l'utilité pour un mouvement politique ou économique d'une presse largement diffusée et combative.

Dans la gauche alémanique

La « Rote Revue » sur couverture rouge est devenue « Profil » sur couverture grise. Des intellectuels suisses alémaniques s'y expriment. Ils formulent le vœu de pouvoir librement, en toute indépendance à l'égard du parti socialiste, se livrer à des réflexions qui n'engagent pas l'officialité politique, mais qui soient une utile recherche intellectuelle.

Au Tessin

Un nouveau périodique « Politica nuova » (case postale 319, 6501 Bellinzona, CCP 65-5820; abonnement Fr. 10.—) a été lancé. Un de ses collaborateurs nous le présente :

« Il est souvent étonnant de constater comme la volonté d'expression de la gauche sait surmonter les difficultés matérielles et morales. On l'a vu dans les périodes d'oppression. Mais même dans une démocratie qui connaît la liberté de presse comme la Suisse, il n'est pas toujours facile de s'exprimer : vouloir l'assurer signifie, presque toujours, payer de sa poche, d'une part, et de l'autre affronter des réactions irrationnelles qui surgissent dans les milieux opposés et, malheureusement parfois, dans la gauche même.

Si l'on sait que le Tessin est un canton si politiquement statique que depuis trente ans les rapports de force entre partis ne changent plus; si, d'autre part, on sait qu'il existe quatre quotidiens de parti et deux quotidiens indépendants, plus un nombre imprécis de périodiques politiques, syndicaux, régionaux et folkloriques, la parution, fin 1965, d'une revue trimestrielle « politique et culturelle », « Politica nuova », apparaît bien comme une gageure. D'autant plus qu'on la voyait, dès son premier numéro, partir durement à l'assaut non seulement de la politique officielle tessinoise, non seulement des partis bourgeois, mais aussi du groupe dirigeant du parti socialiste tessinois qui défendait l'alliance avec les radicaux. « Politica nuova » proposait le refus des contraintes de l'alliance radicale, et cherchait ses exemples dans la nouvelle gauche en Italie, en France, en Suisse. « Domaine public » n'a pas été son moindre point de référence.

Quel est le résultat ? Presque dans les délais, le cinquième numéro est sorti, commençant une nouvelle série bimestrielle. Le tirage est à 1000 exemplaires, les abonnements dépassent le chiffre de 600. Mais, surtout, le groupe de « Politica nuova » — mené par Werner Carobbio, de Lumino — a vu triompher ses thèses sur l'initiative autonome du parti socialiste et sur la rupture de l'alliance avec les radicaux qui a été décidée par le Congrès du parti; ce groupe est maintenant fortement représenté dans les organes du parti et dans le groupe socialiste au Grand Conseil

» Il a fallu une lutte serrée, mais « Politica nuova » a su agir au bon moment. Il s'agit d'une expérience utile à suivre, au moins parce qu'elle démontre que ce moyen très vieux — la revue d'opinion — n'est pas si dépassé qu'on le dit dans l'ère du conditionnement des masses : dans la mesure où il permet à un groupe de se réunir, de se donner une ligne et de la traduire en action ».

Le refus de naturaliser

Des centaines de milliers d'étrangers travailleront chez nous en permanence. Leurs enfants naissent dans le pays, grandissent avec les nôtres, acquièrent des réflexes indigènes; il serait donc de bonne politique et de naturelle loyauté de leur faciliter l'acquisition de la nationalité suisse.

Mais l'acquisition de la nationalité suisse est régie par une loi fédérale qui date de 1952. C'est dire qu'elle a été élaborée dans l'atmosphère d'après guerre et de repliement sur soi et qu'elle aggrava notablement les conditions exigées jusqu'alors. En 1920, la durée minimale de résidence requise était de six ans, elle a été portée à douze ans en 1952. Aux exigences fédérales s'ajoutent les exigences cantonales, 25 règlements différents, et communales, 3095 prescriptions. Que d'obstacles administratifs et financiers!

Ces mesures restrictives ont immédiatement porté effet. Depuis 1952, la moyenne des naturalisations n'excède pas 3000.

Une modification de la loi, raisonnable, serait d'accorder aux enfants étrangers, de père et mère étrangers, qui ont vécu dix ans dans le pays, les mêmes facilités qu'aux enfants étrangers, nés de mère suisse. La loi de 1952 prévoit pour ceux-ci une naturalisation facilitée: contact avec une seule autorité, la Confédération qui consulte les Cantons, et

Les intentions du législateur étaient donc d'assouplir la loi, notamment en faveur des enfants étrangers. Le correspondant à Berne de la « Tribune de Lausanne » nous apprend que, dans le rapport de gestion, le Département de justice et police renseigne sur les travaux en cours.

Or on lit avec stupéfaction qu'une majorité de cantons, soit 14, « parmi lesquels ceux qui sont les plus touchés par l'excès de population étrangère se sont opposés au projet d'une loi fédérale instituant une naturalisation facilitée pour les enfants étrangers élevés en Suisse ».

Il y a pourtant, aussi, une majorité de cantons qui se plaignent au nom des impératifs de leur développement économique de la rigueur des décisions fédérales qui limitent et briment leur expansion. S'ils veulent des travailleurs, alors pourquoi ne veulent-ils pas les assimiler? Quelle est leur logique? Celle de l'égoïsme, de la peur?

Et surtout la conception que les Suisses se font de la naturalisation repose sur une idée fausse. Dans sa thèse sur « les travailleurs étrangers, chance et tourment de la Suisse », (Payot, 1966), M. Hermann-Michel Hagmann qui s'appuie sur d'autres travaux de sociologie, le souligne avec beaucoup de justesse:

« L'erreur est souvent commise en Suisse de considérer la naturalisation comme le couronnement du processus d'assimilation. En fait l'expérience démontre qu'elle ne constitue qu'une étape vers l'intégration définitive. Selon M. Ruth, par exemple, de nouveaux progrès ne peuvent même se produire que par la naturalisation. »

L'attitude négative de 14 gouvernements cantonaux est incompréhensible. Il serait bon que partout, dans les Grands Conseils, des interpellations obligent chaque exécutif cantonal à définir sa politique en la matière.

Les illusions de la croissance

Les hommes d'affaires ont pris l'habitude des graphiques ascendants. On conçoit d'autre part que les ressources inventives de l'homme sont telles, ses besoins si nombreux, ses désirs si vastes, son goût du gapillage si poussé que la satisfaction de ses appétits stimulera longtemps encore l'économie.

Mais il s'agit là d'une vérité très générale: l'ensemble des activités humaines progressera. Or chacun croit qu'elle s'applique à son cas particulier; tout industriel s'imagine qu'il possède un droit à la progression du chiffre d'affaires; désormais quand il parle de ralentissement, ce n'est plus au sens ordinaire du mot (on ralentit quand on avance moins vite que précédemment) non ! ralentir signifie dans le vocabulaire économique contemporain qu'on accélère moins vite qu'antérieurement.

Ce thème de réflexion est développé entre autres dans la dernière « Lettre du Gothard », rédigée par Philippe Müller.

Cette lettre est une conversation d'hommes qui occupent des postes de responsabilité. Pendant la guerre, ils s'étaient groupés dans cette ligue (le mot est d'époque) du Gothard (l'époque, c'était pour le pays le réduit national). Mais aujourd'hui que pensent ces « Vieux Suisses » à l'heure où nous sommes entraînés dans un mouvement qui ne nous permettra plus jamais d'avoir une vie nationale séparée du monde?

Nous avons aimé les réflexions sur la croissance, que nous citons comme une bonne feuille :

« Je rentre de l'étranger. La ville au monde où l'aménagement du trafic est le plus poussé est sans doute Chicago. De l'aéroport à la ville, des voies expresses quadruples canalisent le trafic. En bien! la voiture que j'avais louée marchait au pas dans une file qui atteignait 10 kilomètres. J'ai demandé au chauffeur s'il y avait eu un accident, pour que nous avancions si lentement. Mais non, il m'a ri au nez : c'est tous les jours ainsi.

A partir d'un certain point, les choses deviennent simplement folles. Restons-en à cet exemple. On a pu calculer, pour l'Angleterre, le moment où les autos produites recouvriraient exactement tous les mètres carrés des routes existantes, et de celles que l'on aura construites entre-temps; c'est dans les années 70, après-demain. Ainsi, par une extrapolation simple, en fonction de chiffres déjà excessifs actuellement, on arrive à l'étouffement. Or, et c'est là l'essentiel de ce que je veux dire, l'économie moderne a besoin de produire des autos, encore des autos, et de formidables crises tomberaient sur nous si nous devions d'un jour à l'autre stopper cette production.

» Ainsi, tout se passe comme si nous allions à toute vitesse vers un point où les choses nous échappent. N'oublions pas que la croissance actuelle s'exprime en pourcents, 5 %, 4 %, même 3,5 %; c'est dire que les valeurs absolues ne cessent de croître. 4 % aujourd'hui, c'est quatre ou cinq fois l'équivalent, en production, des 4 % d'il y a trente ans. Ainsi, il viendra un moment, et il n'est pas éloigné, où l'augmentation annuelle demanderait plus de biens que l'on n'en peut effectivement produire. »

M. Reverdin (suite)

delà des frontières. Nous ne cachâmes pas notre satisfaction, nous l'extériorisâmes. Nous étions heureux que les autres, les Six, n'aient plus à entrer en matière. S'ils nous avaient répondu, nous les aurions jugés non pas prévenants, mais collants comme une fille à qui la politesse exige qu'on se présente et qui prend une civilité pour une déclaration.

Donc, à notre satisfaction, tout en resta là, en 1963. Pourquoi, alors, aujourd'hui, ces faits d'histoire contemporaine étant connus de chacun, se chercher des excuses minables? D'abord elles trahissent on ne sait quel sentiment de culpabilité, qui n'est pas de mise; et puis ces justifications sont infantiles; c'est pas not' faute, c'est eux, disons-nous, en reniflant nos fausses larmes. Pour tromper qui ?